



Prêt de voiture et destruction

Par **Milla12**, le **14/05/2009** à **23:29**

Bonjour,
J'ai prêté ma voiture, ainsi que les papiers, à un "ami" le temps qu'il effectue des réparations, mais celui-ci a garé ma voiture pendant plus de 7 jours consécutifs au même endroit. C'est pourquoi, mon véhicule a été enlevé par la fourrière, et mise à destruction (je n'ai pas reçu le recommandé me le signifiant car l'adresse sur la carte grise était incorrecte). Aujourd'hui, je n'ai donc plus de voiture et un pv à payer de 260€ pour les frais engendrés.
Puis-je me retourner contre cet "ami" ? Si oui, comment ? quels sont mes recours ?
Merci pour toute l'aide que vous m'apporterez,
Très cordialement,
Milla